



ARRÊTÉ N°AR-AG-202202

Le Président de la Communauté de communes Convergence Garonne,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté de communes CONVERGENCE GARONNE et notamment sa compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

CONSIDERANT que trois cas positifs au COVID-19 ont été signalés chez les enfants accueillis au multi accueil « les P'tits gribouilles » à Illats,

CONSIDERANT qu'en tant qu'organisateur de ce service public, la communauté de communes, représentée par son Président, doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité sanitaire de ses usagers et des personnels, notamment en veillant à prévenir la propagation du virus COVID-19

ARRÊTE

ARTICLE 1: Le service d'accueil collectif du multi accueil d'Illats « Les P'tits gribouilles » sera fermé du 24 au 27 janvier 2022 en raison des cas positifs au COVID-19 signalés chez les enfants accueillis en son sein.

Cette mesure pourra être renouvelée par la suite si de nouveaux cas positifs devaient apparaître.

ARTICLE 2: Le présent arrêté sera notifié à la société EPONYME gestionnaire du service, qui se charge de son exécution.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

FAIT à PODENSAC, le 24 janvier 2022

Le PRESIDENT,



Jocelyn DORE.